



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prêts

Question écrite n° 19335

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux des prêts bonifiés dont peuvent bénéficier les artisans lors de leur installation. Un artisan taxi parisien qui s'est installé en 1995 grâce à l'octroi de prêts bonifiés au taux de 7,5 % est aujourd'hui tenu de rembourser ces prêts au même taux alors que ces prêts sont actuellement obtenus au taux bien inférieur de 3,5 %. Face au refus des banques de renégocier ces taux et compte tenu des difficultés rencontrées par un grand nombre de personnes exerçant des activités artisanales, il lui demande donc quelles mesures il lui serait possible de prendre pour remédier à ce qui apparaît pour beaucoup comme une injustice.

Texte de la réponse

La bonification des prêts en faveur de l'artisanat est une des composantes de l'action de l'Etat au bénéfice de ce secteur. Elle permet, au moyen de crédits budgétaires, d'abaisser le coût du financement pour les bénéficiaires de prêts bonifiés, afin de les aider à réaliser des investissements. Le marché des prêts bonifiés à l'artisanat est très concurrentiel, ce qui permet d'obtenir, dans un contexte de marché donné, des conditions favorables. L'adjudication une fois réalisée par mise en concurrence des banques entre elles, les conventions liant la banque et l'Etat ne portent plus que sur la bonification. L'Etat n'intervient donc pas dans la relation commerciale entre la banque et ses clients, et il revient à ces derniers de trouver le schéma de financement le plus favorable, éventuellement en remboursant les prêts par anticipation, lorsque les taux de marché ont fortement baissé. Afin de proposer pour l'avenir aux artisans les conditions de financement des investissements les mieux adaptées, le Gouvernement a décidé, dès 1999, de recentrer le recours aux prêts bonifiés sur les seuls investissements de contrainte, par exemple les investissements de mise aux normes ou nécessaires pour le passage à l'euro, et d'améliorer l'accès des entreprises artisanales aux dispositifs publics de garantie.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19335

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5143

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 331